

**Conseil Municipal
de
CHALETTE-SUR-LOING**



**Séance ordinaire du
16 janvier 2020**

N° 01/2020

N° 54

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt, le seize janvier, à vingt heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme PRUNEAU – M. RAMBAUD – Mme CLEMENT - M. ÖZTÜRK – Mme HEUGUES – Mme BERTHELIER – M. LALOT – Mme VALS - Mme PATUREAU – M. BALABAN – M. BEN AZZOUZ – M. BONNIN – Mme LANDER – Mme MANAÏ-AHMADI - M. POMPON – M. RENOUF – M. TAVARES – M. CACHE

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. BERTHIER à Mme PRUNEAU
- M. KHALID à M. RAMBAUD
- M. BA à Mme BERTHELIER
- Mme LAMA à Mme PATUREAU
- M. PEPIN à M. LALOT
- Mme PERIERS à Mme HEUGUES

ABSENTS ET EXCUSES

- Mme DELAPORTE
- M. BASSOUM
- Mme BAYRAM
- M. PACAN
- M. SUMAR
- Mme MORAND
- Mme. FOLLAIN
- Mme. VADENNE

SECRETAIRE DE SEANCE:

- Mme MANAÏ-AHMADI

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance

AFFAIRES GENERALES **(Rapporteur : M. le Maire)**

1. Rapport d'activité de l'AME pour l'année 2018 : Communication au Conseil Municipal ;

FINANCES **(Rapporteur : M. le Maire)**

2. Budget principal 2019 : décision modificative n° 5 ;
3. Avance sur subvention 2020 au Comité des Œuvres Sociales ;
4. Modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiements 2020 ;

REUSSITE EDUCATIVE - JEUNESSE **(Rapporteur : M. Bassoum)**

5. Subvention dans le cadre du programme d'échange avec l'Université RANEPА de Saint-Pétersbourg en Russie au profit de Madame MEUNIER Alexiane ;
6. Subvention dans le cadre du programme d'échange avec l'Université RANEPА de Saint-Pétersbourg en Russie au profit de Monsieur WATTEBLED Max ;
7. Demande de subvention 2020 - Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents ;

RESSOURCES HUMAINES **(Rapporteur : M. Le Maire)**

8. Mise à jour du tableau des effectifs : création d'un poste d'animateur territorial à temps complet ;

DIVERS **(Rapporteur : M. le Maire)**

9. Compte rendu de la délégation d'attributions à M. le Maire ;

- questions diverses

- questions des conseillers municipaux

M. le Maire : Chers amis, un nouveau drame endeuille la commune de Chalette avec le décès du jeune Yanis. Je vous propose, ce soir, que nous ayons tous une pensée pour Yanis, sa famille et ses amis. Je vous demande donc une minute de silence en sa mémoire.

AFFAIRE N° 1
Rapport d'activité de l'AME pour l'année 2018 :
Communication au Conseil municipal

Directeur de secteur : Sylvie MASSE

Service : Cabinet du Maire

Affaire suivie par : Sylvie MASSÉ

Mme Pruneau : Pour 2018, le rapport annuel d'activité de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (A.M.E) a été transmis à la commune, ainsi que l'ensemble des documents suivants :

- rapport 2018 du délégataire pour l'Assainissement ;
- rapport 2018 du délégataire pour l'Eau ;
- rapport annuel d'activité 2018 du crématorium ;
- compte de résultats 2018 du crématorium ;
- bilan annuel d'activités et comptes d'exploitation 2018 des aires d'accueil des gens du voyage ;
- rapport d'activité 2018 du SMIRTOM ;
- rapport 2018 du délégataire des transports urbains AMELYS ;
- compte administratif 2018 du budget principal de l'AME ;
- compte administratif 2018 du budget annexe de l'Assainissement ;
- compte administratif 2018 du budget annexe de l'Eau potable ;
- compte administratif 2018 du budget annexe de la Grande Prairie ;
- compte administratif 2018 du budget annexe de ZI d'Amilly ;
- compte administratif 2018 du budget annexe de l'ilôt 19 ;
- compte administratif 2018 du budget annexe de l'ilôt 22 ;
- compte administratif 2018 du budget annexe ZE ARBORIA.

Conformément à la réglementation, il s'agit de prendre acte de cette communication, sachant que le rapport annuel général a été transmis à chaque conseiller et que les autres documents sont consultables en mairie.

Les rapports « Assainissement » et « Eau » ont fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal en date 16/12/2019.

Sur l'ensemble des documents et informations liés à ce rapport, il est à noter les actions suivantes au cours de l'année 2018 sur notre commune :

1) Développement économique et touristique :

-Projet de résorption de la friche industrielle Saint-Gobain : l'AME a délibéré pour le lancement d'une enquête publique à la Déclaration d'Utilité Publique en vue d'acquisitions foncières.

-Aide à l'immobilier d'entreprises en faveur des entreprises : réaffirmation lors du Conseil Communautaire du 27/09/18 des engagements pris par la délibération N°16-317 du 15/12/16, à savoir l'octroi d'une aide économique de 45 000 € pour les entités du groupe ASSCP (Société GFIL GOFFIN et SARL G'TOLE). dans le cadre de la création d'une dizaine emplois par ces entreprises situées sur la ZA de la Grande Prairie)

-Bateau Ville de Chalette : les élus du Conseil Communautaire approuvent le principe d'une délibération reconnaissant le bateau « Ville de Chalette » d'intérêt communautaire.

2) Travaux, voirie, bâtiments, accessibilité

-Les principales réalisations de l'année 2018 en matière de travaux de voirie et d'espaces publics dans notre commune sont les suivantes :

. en matière de voiries : véloroute le long des canaux du Loing et de Briare : le Conseil Communautaire du 22/11/18 approuve l'avenant n°2 à la convention d'application relative à la mise en œuvre de la véloroute le long des canaux du Loing et de Briare avec la Région Centre.

-Dans le cadre des obligations réglementaires en matière d'accessibilité l'arrêt de bus « Jaurès » situé avenue Jean Jaurès a été mis en accessibilité.

3) Réseaux eau, assainissement

Pour rappel, l'AME est compétente en matière de production, traitement, transport, stockage et distribution de l'eau potable, ainsi qu'en matière d'assainissement collectif et non collectif, assainissement des eaux usées et pluviales.

Le contrat de délégation de service public de production et distribution d'eau potable ainsi que de l'assainissement collectif et non collectif, pour les communes d'Amilly, Chalette, Montargis, Pannes et Villemandeur, arrivant à expiration, l'AME a délibéré en juin 2017 pour le choix du délégataire.

Le choix s'est porté sur le délégataire précédent, le groupe SUEZ, pour une durée de 10 ans et 5 mois, seul à avoir déposé une offre ; il est à regretter que le manque de concurrence ait donné une position hégémonique sur notre territoire à cette multinationale. La signature officielle des contrats de DSP eau potable & assainissement a eu lieu en juillet 2017.

Je rappellerai que les élus chalettois ont engagé à cette occasion une bataille pour que le mode de gestion revienne à une régie publique, qui correspond à un mode de gestion garant des intérêts des usagers, car beaucoup plus transparent et démocratique, répondant à un vrai service public de proximité et offrant une tarification moindre.

Prix de l'eau potable en 2018, pour 120 m³ consommés, en DSP SUEZ :

. montant de la facture = 282.73 € TTC

. prix du m³ = 2.35 € TTC

Prix de l'eau assainie en 2018, pour 120 m³ consommés, en DSP SUEZ :

. prix de la facture = 251.48 € TTC

. prix du m³ = 2.10 € TTC

Quant à l'assainissement, en 2018, la communauté d'agglomération dispose d'un réseau de 392.31 kms et de 8 stations d'épuration dont les 3 principales sont situées à Chalette, Amilly et Vimory. La plus importante étant la STEP de Chalette avec le traitement de 85 000 équivalents habitants.

L'AME assure la compétence « eau pluviale » par le biais de travaux réalisés au moyen de groupements de commandes dans le cadre de programme de travaux organisés par les communes.

Dans le cadre des principaux travaux réalisés en matière d'assainissement des eaux usées et pluviales, notre commune a été concernée par la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et la création d'un réseau eaux pluviales rue Blanchet.

4) Réseau transports

L'AME, compétente en matière de transports urbains, a confié par convention de délégation de service public, à la société KEOLIS, la gestion du service public de transports en commun urbains sur un périmètre comprenant les 15 communes.

Cette convention, qui a une durée de vie de 6 ans, est arrivée à expiration au 1^{er} janvier 2019.

Je rappellerai la bataille menée par les élus chalettois au sein de la communauté d'agglomération quant au choix du mode de gestion, puis à l'élaboration du cahier des charges, dans le but d'obtenir un véritable service public des transports, le précédent en vigueur ne répondait absolument plus aux besoins d'une population d'une agglomération de 65000 habitants.

Je rappellerai ainsi que la commune de Chalette est la seule de l'agglomération à avoir institué des Assises du Transport de novembre 2017 à janvier 2018, dans le but de permettre la prise en compte des attentes des habitants de la commune et de se faire l'écho des besoins exprimés afin de les intégrer dans le futur cahier des charges de l'Agglomération.

La lutte a été menée principalement sur les revendications suivantes : régie publique à privilégier (à l'encontre ainsi des objectifs commerciaux d'une multinationale), refonte du réseau vieux de 50 années, création d'une navette inter-quartiers, gratuité du titre de transport pour les collégiens et lycéens, les personnes privées d'emploi et les personnes âgées, modernisation du matériel roulant, amélioration des dessertes.

Grâce à ces Assises, nous avons pu faire remonter les doléances de la population chalettoise à la communauté d'agglomération et ainsi obtenir certaines exigences qui s'imposaient en termes de mobilité dans l'agglomération.

Aussi depuis 2019, l'offre pour Chalette/Loing est :

-la commune est déservie par 3 lignes régulières (lignes 1, 2 et 4) dont 1 nouvelle liaison directe inter-quartiers (gare-chalette centre- Hutchinson-Vésines-Eluard).

-un total de 50 points d'arrêts AMELYS,

-20 vélos électriques en location longue durée,

-Covoiturage Amelys/CMABULLE

-Autopartage AMELYS

-Liaison TAD Hôpital/gare les dimanches.

Néanmoins, il nous reste encore à obtenir les améliorations suivantes : un meilleur investissement pour le parc « véhicules », un meilleur cadencement, une navette transversale gratuite reliant le Bourg à Kennedy par le biais rue Jean Jaurès à Rond-Point Mil Décor, une tarification restant encore trop élevée notamment en direction des jeunes, la gratuité pour les scolaires du primaire –pas uniquement pour les collégiens et lycéens-, les étudiants, les demandeurs d'emploi et RSA, les PMR, les retraités et personnes âgées.

5) Collecte et traitement des ordures ménagères

Ce service est assuré par le SMIRTOM qui a désormais la compétence pour lever la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Pour rappel, depuis l'instauration de la TEOM en 2010 les élus de Chalette se sont opposés à cette mesure injuste et injustifiée dont les conséquences actuelles nous donnent malheureusement raison.

Suppression en 2018 de la dotation que verse l'AME au SMIRTOM, celui-ci est dans l'obligation d'augmenter chaque année le taux de la taxe afin d'avoir les recettes nécessaires pour équilibrer son budget, permettant ainsi de faire fonctionner le service de traitement des ordures.

En 2018, la collecte, tous déchets confondus, représente 694 kg/habitant, en légère baisse par rapport à 2017. Le coût budgétaire de la collecte pour 2018 s'élève à 5 709 491.92€ pour 78 589 habitants.

6) Politique de la Ville et affaires sociales

Le Contrat de Ville a pris la suite du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération Montargoise (CUCS), il a été validé en septembre 2015. Il a pour vocation la mise en œuvre de projets de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers éligibles à la politique de la Ville. Pour notre commune, les quartiers concernés sont le Bourg, Kennedy et Vésines.

En 2018, ce dispositif a permis de financer 12 projets pour notre commune dont 9 étaient portés par la Ville de Chalette (Pause Café Parents, Atelier Parents/enfants, Atelier Sport des mamans, Chalette fait son (f)estival, Rencontres dans le cadre des droits de la Femme, Vie culturelle en pied d'immeuble, Vers un Programme de Réussite Educative, Les jeunes au cœur de notre action, La Journée de la Fraternité) pour un total de 53 000 € sur les 275 000 euros de l'enveloppe intercommunale soit 19 % du montant global.

7) Culture

Concernant les médiathèques, l'année 2018 a vu l'élargissement des horaires d'ouverture dans une volonté d'ouvrir plus largement l'accès du réseau dénommé AGORAME.

Notre commune s'inscrit bien évidemment dans cette politique de lecture publique.

La Ville de Chalette a participé comme tous les ans à l'édition 2018 de la Fête d'un jour..

8) Développement durable et environnement

Depuis 2013, la politique de développement durable de l'AME se fonde sur l'agenda 21 et de son Plan Climat Energie Territorial en collaboration avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Montargois en Gâtinais.

En 2018, les déclinaisons de ces plans se sont traduites, pour notre commune, par la modernisation de l'automatisation de la désodorisation de la S.T.E.P de Chalette – économie d'environ 300 000 Kwh/an et par la modernisation de l'éclairage public dans les zones d'activités commerciales d'intérêt communautaire.

9) Aménagement de l'espace

L'action en matière d'aménagement de l'espace s'est traduite principalement par la prescription du PLU (plan local d'Urbanisme) intercommunal valant PLH (Programme Local de l'Habitat) et PDU (Plan de Déplacement Urbain), la fixation des modalités de concertation, la définition des objectifs et les modalités de collaboration avec les communes membres.

L'élaboration était en cours en 2018.

Pour rappel, l'AME a créé en 2015 un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme dans lequel la Ville ne s'est pas inscrite car nous bénéficions déjà de ce service au niveau de la commune et nous avons fait le choix de maintenir ce service public au plus proche de nos administrés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AME AINSI QUE DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS LISTES CI-DESSUS POUR L'ANNÉE 2018.

***M. le Maire** : Je vous propose de prendre acte de la communication de ce rapport de l'Agglomération. Concernant Saint Gobain la DUP a été lancée et l'enquête publique initiée par le Prefet se déroulera au mois de février. A l'issue, nous pourrons obtenir des arrêtés de cessibilité, engager véritablement l'expropriation et récupérer la parcelle restant à acquérir. Concernant le PLUiHD, les dernières réunions d'arbitrage avec les maires ont eu lieu à l'Agglomération : j'ai participé à une réunion il y a quelques jours et il doit y en avoir encore une d'ici une quinzaine de jours. Il y aura un Conseil communautaire extraordinaire le 27 février pour approuver le PLUiHD modifié. Pour le reste, il n'y a rien de nouveau me semble t-il.*

AFFAIRE N° 2
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 5
BUDGET PRINCIPAL 2019 VILLE

Directeur de secteur : Nathalie GOMEZ

Service : Financier

Affaire suivie par : Nathalie GOMEZ

M. le Maire : A chaque fin d'exercice, des ajustements sont nécessaires au niveau des comptes budgétaires.

Au vu des nouveaux éléments portés à notre connaissance, il convient d'ajuster le budget primitif en dépenses et en recettes au niveau des deux sections.

La décision modificative qui vous est proposée, selon le détail ci-après, est équilibrée à :

- + 38 100,00 € en fonctionnement
- + 38 100,00 € en investissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Rubrique	Article	Intitulé	Montant	Chapitre	Rubrique	Article	Intitulé	Montant
920			ENSEIGNEMENT FORMATION		934			TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
	020	611	Contrat de prestation de service	- 30 000		934	722	Immobilisations corporelles	38 100
	020	637	Autres impôts et taxes	- 20 000					
924			SPORT ET JEUNESSE						
	40	6247	Transports collectifs	- 30 000					
		6574	Subvention aux associations	- 15 000					
925			INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE						
	511	60628	Autres fournitures non stockées	112 500					
926			FAMILLE						
	64	64131	Rémunération	37 500					
928			AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT						
	813	6042	Prestations de service	- 26 050					
	820	617	Etudes et recherches	- 30 000					
929			ACTION ECONOMIQUE						
	91	60611	Eau et assainissement	650					
933			IMOPTS ET TAXES NON AFFECTES						
	933	673	Titres annulés sur exercice antérieur	400					
939			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
	939	023	Virement à la section d'investissement	38 100					
				38 100					38 100

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Rubrique	Article	Intitulé	Montant	Chapitre	Rubrique	Article	Intitulé	Montant
914			TRANSFERT ENTRE SECTIONS		919			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	914	21318	Autres bâtiments publics	38 100		919	021	Virement de la section de fonctionnement	38 100
				38 100					38 100

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

VU le budget primitif 2019 de la ville

CONSIDERANT la nécessité d'établir une décision modificative afin d'effectuer des virements de crédits entre chapitres.

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n° 5 incluse ci-dessus.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	25	
Votes pour	25	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 3
Avance sur subvention 2020 au Comité des Œuvres Sociales

Directeur de secteur : Nathalie Gomez

Service : Financier

Affaire suivie par : Nathalie Gomez

M. le Maire : Dans l'attente du vote des subventions aux différentes associations, le Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communal sollicite une avance sur la subvention 2020. Il est proposé au Conseil municipal de répondre positivement à cette demande et d'accorder le versement d'une avance de 17 000 € pour le paiement d'acomptes pour divers séjours organisés en 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une avance sur la subvention 2020 à hauteur de 17 000 € au profit du Comité des Œuvres Sociales ;

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	25	
Votes pour	25	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 4
Modification des crédits de paiement de l'AP/CP des travaux du Foyer Marlin

Directeur de secteur : Mme Nathalie GOMEZ

Service : Financier

Affaire suivie par : Mme Nathalie GOMEZ

M. le Maire: La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement celles à mandater au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme constituent la limite des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement total d'une opération. Elles peuvent être révisées ou annulées.

Les crédits de paiements correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

Nous avons besoin de revoir les prévisions pluriannuelles concernant le programme des travaux au foyer MARLIN pour lesquels aucun montant n'était prévu pour 2020.

Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiement						
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Travaux au foyer MARLIN	856 810 (776 000)			1 044 (7 962)	1 332 (718 800)	616 975 (130 048)	290 288	

Les autres AP/CP restent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L. 2311-3 et L.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 18 novembre 2019 relative aux AP/CP,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des crédits de paiement concernant les travaux au foyer MARLIN.

M. le Maire : *La réception des travaux est fixée à demain. Les entreprises ont quasiment terminé, nous allons donc pouvoir réouvrir progressivement le « Foyer Marlin ». Mais ce foyer 2020 n'a plus rien à voir avec celui qui a été fermé il y a quelques mois. Vous allez voir, c'est un très beau lieu où se dérouleront de nombreuses activités, et dans lequel nous allons installer beaucoup de services. Il restera la restauration municipale pour les retraités et personnes âgées, dans un environnement largement amélioré. Les services vont aménager tout au long du mois de février dans le nouvel « espace Paul Marlin » : CCAS, SEMURPA, service logement, RAM, et nous aurons aussi le Conseil départemental avec la PMI, et la médecine du travail.*

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	25	
Votes pour	25	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 5
Demande de subvention dans le cadre du programme d'échange
avec l'université RANEPa de Saint-Pétersbourg- RUSSIE
au profit de Melle Alexiane MEUNIER

Directeur de secteur : M.VOLLETTE

Service : PIJ

Affaire suivie par : L. GAUCHET

M. le Maire : Dans le cadre de ses études, Madame MEUNIER Alexiane, étudiante en faculté de sciences politiques internationales à l'université Paris 12 a été sélectionnée pour participer au programme d'échange avec l'université RANEPa de Saint-Pétersbourg en Russie. Le prochain semestre se déroulera au sein de l'université partenaire.

Durant 5 mois elle participera à un ensemble de cours tel que : gouvernance et communautés internationales, urbanisme et politique, histoire post-soviet, politique Russe. L'ensemble des cours sera dispensé en anglais et en Russe.

Ce voyage permettrait de concrétiser l'aspect international du cursus de Madame MEUNIER Alexiane et ainsi élargir ses perceptions de la politique.

Compte-tenu du projet ambitieux de Madame MEUNIER et de la volonté de la commune de soutenir ses étudiants, il est proposé au Conseil municipal d'accéder à sa demande de subvention exceptionnelle et de verser à ce titre 900€ dans le cadre du programme d'échange avec l'université RANEPa de Saint-Pétersbourg.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 euros à Mme Alexiane MEUNIER, dans le cadre du programme d'échange avec l'université RANEPa de Saint-Pétersbourg.

M. Caché : *Comment se fait- il qu'il y ait une personne qui touche 900€ et l'autre 1000€ ?*

M.le Maire : *Je pense que c'est en fonction des revenus des parents, tout simplement. Ce sont des bourses d'aide au projet et comme pour les aides au permis de conduire, on regarde quand même les revenus des parents. Alors après, si le jeune majeur est complètement autonome, bien évidemment c'est différent.*

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	25	
Votes pour	25	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 6
Demande de subvention dans le cadre du programme d'échange
avec l'université RANEPa de Saint-Petersbourg- RUSSIE
au profit de M. Max WATTEBLED

Directeur de secteur : M.VOLLETTE

Service : PIJ

Affaire suivie par : L. GAUCHET

M. le Maire : Dans le cadre de ses études, Monsieur WATTEBLED Max, étudiant en faculté de sciences politiques internationales à l'université Paris 12, a été sélectionné pour participer au programme d'échange avec l'université RANEPa de Saint-Petersbourg en Russie.

Le prochain semestre se déroulera au sein de l'université partenaire.

Durant 5 mois il participera à un ensemble de cours tel que : gouvernance et communautés internationales, urbanisme et politique, histoire post-soviet, politique Russe.

L'ensemble des cours sera dispensé en anglais et en Russe.

Ce voyage permettrait de concrétiser l'aspect international du cursus de Monsieur WATTEBLED et ainsi élargir ses perceptions de la politique.

Compte-tenu du projet ambitieux de Monsieur WATTEBLED et de la volonté de la commune de soutenir ses étudiants, il est proposé au Conseil municipal d'accéder à sa demande de subvention exceptionnelle et de verser à ce titre 1000€ dans le cadre du programme d'échange avec l'université RANEPa de Saint-Petersbourg.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros à M. Max WATTEBLED, dans le cadre du programme d'échange avec l'université RANEPa de Saint-Petersbourg.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	25	
Votes pour	25	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 7
Demandes de subventions 2020
Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
REAAP

Directeur de secteur : M.GUILLIN-VOLLETTE

Service : ENFANCE FAMILLE

Affaire suivie par : S.RAKOTOARISON/ M.GUILLIN-VOLETTE

M. le Maire : Dans le cadre de l'appel à projet du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REEAP), 2 dossiers de demandes de subventions ont été déposés par le service Enfance Famille au titre de l'appel à projets 2020 du contrat de Ville. Il est proposé de solliciter également la CAF-REAAP pour ces actions.

➤ **L'atelier des parents et des enfants : un projet de co-éducation**

Dans la continuité des pauses-café des parents, les objectifs de l'action proposée sont les suivants :

- Favoriser les liens enfants/parents ;
- Permettre aux enfants de découvrir leur potentiel, tout en favorisant l'autonomie et l'estime de soi ;
- Soutenir la fonction parentale ;
- Accompagner la scolarité.

Le plan de financement de cette action est le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
Achats	15 590	Vente de produits/prestations	2 320
Services extérieurs	170	Contrat de ville	8 120
Charges de personnel	8 226	Caf – REEAP 45	2 000
Charges fixes de fonctionnement	12 855	Commune de Chalette	24 401
TOTAL	36 841	TOTAL	36 841

- **La Pause-café des parents : Les matinées des parents pour rompre l'isolement, échanger avec d'autres parents, rencontrer des professionnels et favoriser des initiatives collectives :**

Objectifs :

- Prévenir les problèmes sociaux par l'accueil et l'écoute ;
- Favoriser des relations apaisées enfants/parents en recherchant des solutions pour le quotidien (partage d'expériences de parents, réflexions et recherches de solutions sur des sujets problématiques) ;
- Susciter la créativité des parents dans la recherche de solutions ;
- Poursuivre le travail en partenariat.

Le plan de financement de cette action est le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
Achats	6 790	Contrat de ville	4 480
Services extérieurs			
Autres services extérieurs	1 500	Caf – REEAP 45	2 100
Charges de personnel	1 548		
Charges fixes de fonctionnement	6 337	Commune de Chalette	9 595
TOTAL	16 175	TOTAL	16 175

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'attribution de subventions par le REEAP pour les actions proposées dans le cadre des ateliers-famille selon les tableaux ci-dessus.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	25	
Votes pour	25	
Votes contre		
Abstentions		

M. le Maire : *Nous avons enfin reçu de la CNAF la subvention pour la crèche, réhabilitée en 2015. C'était quand même 200 000€ !*

Nous venons de toucher plusieurs subventions qui datent de 4/5 ans. Ce n'est pas de l'argent « en plus », puisque les subventions sont inscrites depuis 4 ans et reportées au budget, mais cela a quand même permis de financer plus de la moitié de la rénovation complète de la crèche.

AFFAIRE N° 8
Mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un poste
d'animateur territorial à temps complet

Directeur de secteur : M. Sébastien JAKUBOWSKI

Service : Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par M. Sébastien JAKUBOWSKI

M. Le Maire : Il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la manière suivante pour nommer un agent qui a été reçu au concours d'animateur territorial en créant :

- 1 poste d'animateur territorial à temps complet

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs suivants les indications ci-dessus.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	25	
Votes pour	25	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 9
Compte-rendu de la délégation d'attributions
à Monsieur le Maire

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : DGS

Affaire suivie par : Caroline HERMELINE

M. Le Maire : En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, par délibération du 14 avril 2014, a délégué au maire une partie de ses attributions dans les conditions précisées par la délibération.

Décision n° 45/2019 : ANNULÉE

Décision n° 46/2019 : Réalisation de virements de crédits – Exercice 2019

Il a été décidé :

- de procéder à un virement de crédits de chapitre à chapitre en utilisant partiellement les crédits inscrits en dépenses imprévus

938 – Dépenses imprévues :

Nature	Montant	Libellé
022	- 3 000	DEPENSES IMPREVUES

927 – Logement :

Nature	Montant	Libellé
615221	3 000	BATIMENTS PUBLICS

**Décisions prises en matière de marchés publics et
soumises au contrôle de légalité**

MP CL 26/19 – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - TRAVAUX D'EXTENSION RUE DU LOING

Il a été décidé

- de signer une modification n°1 avec l'entreprise VAUVELLE ayant pour objet des travaux supplémentaires

Travaux en plus-value

- Fourniture et pose de poteau incendie y compris esse de réglage
- Rabotage de voirie et balayage
- Mise à niveau diverse (chambre tampon)

Incidence Financière

- | | |
|-----------------------------|-----------------|
| - Montant initial du marché | 208 896,00 € HT |
| - Montant de l'avenant | 6 265,00 € HT |
| - Nouveau montant du marché | 215 161,00 € HT |

CLAUSE GENERALE

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

**MP CL 27/19 – MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE - REAMENAGEMENT DU FOYER
PAUL MARLIN - MODIFICATIONS 1 aux Lots 1, 3, 5,6,7,8,10,11,12 et 13**

Il a été décidé

- de signer une modification avec chaque entreprise désignée ci-dessous :

Entreprise REVIL – LOT 1 – MACONNERIE

Travaux en plus-value

- Démolition et reconstruction du plancher local personnel

Incidence Financière

Montant initial du marché	129 158,88 € HT
Montant de la modification n°1	6 530,00 € HT
Montant de la modification n°2	20 324,00 € HT
Montant de la modification n°3	5 000,00 € HT
Nouveau montant total de	161 012,88 € HT

Entreprise MALET – lot 3 - Couverture

Travaux en moins-value

- Suppression du support échelle
- Bouchements de sorties de ventilation

Incidence Financière

- Montant initial du marché	16 513,70 € HT
- Montant de l'avenant n°1	1 049,00 € HT
- Montant de l'avenant 2	- 42,56 € HT
- Nouveau montant du marché	17 520,14 € HT

Entreprise BETHOUL – lot 5 Menuiseries intérieures

Travaux en plus-value

- Local cuisine : remplacement des portes bois par des portes en polypropylène
- habillage appuis Velux atelier cuisine et plafond armoire divisionnaire
- stores sur Velux et issue de secours

Incidence Financière

- Montant initial du marché	60 922,04 € HT
- Montant de l'avenant	10 013,70 € HT
- Nouveau montant du marché	70 935,74 € HT

Entreprise AMG – lot 6 Plâtrerie

Travaux en plus-value

- Local du personnel : fourniture et pose de cloisons suite à la démolition du plancher
- Doublage dans l'accueil

Incidence Financière

- Montant initial du marché	27 817,31 € HT
- Montant de l'avenant n°1	1 750,00 € HT
- Nouveau montant du marché	29 567,31 € HT

Entreprise SARL WE SOL'D – lot 7 Plafonds suspendus

Travaux en plus-value

- Habillage des puits de lumière et retombées

Incidence Financière

- Montant initial du marché	17 778,37 € HT
- Montant de l'avenant n°1	1 262,50 € HT
- Nouveau montant du marché	19 040,87 € HT

Entreprise SARL JMB CARRELAGE -lot 8 carrelage

Travaux en plus-value

- Remplacement de la pose scellée par une pose collée avec ragréage fibré
- Nate étanchéité

Incidence Financière

- Montant initial du marché	46 610,50 € HT
- Montant de l'avenant n°1	1 006,00 € HT
- Nouveau montant du marché	47 616,50 € HT

Entreprise SAS PREFABRICATION GATINAISE - lot 10 Chauffage ventilation

Travaux en plus-value

- climatisation de la SAM avec cassette
- climatisation du local informatique
- chaufferie, modification du conduit de fumée, sortie en toiture

TOTAL 10 585,07

Travaux en moins-value

- climatisations devis de base - 8 931,11

Incidence Financière

- Montant initial du marché	70 009,02 € HT
- Montant de l'avenant n°1	1 653,96 € HT
- Nouveau montant du marché	71 662,98 € HT

Entreprise JS SERVICE – LOT n°11 -ELECTRICITE

Travaux en plus-value

Remplacement des sonnettes par de l'interphonie
Plus et moins-value sur l'appareillage, luminaires, bornes électrique, terminal de paiement
Base complémentaires (demande du bureau de contrôle)

Incidence Financière

- Montant initial du marché	53 333,88 € HT
- Montant de l'avenant	8 312,11 € HT
- Nouveau montant du marché	61 645,99 € HT

Entreprise LES PEINTURES DU GATINAIS – LOT n°12 -Peintures

Travaux en moins-value

- Suppression du ragréage (prévu au lot carrelage)

Incidence Financière

- Montant initial du marché	35 765,13 € HT
- Montant de l'avenant	1 562,13 € HT
- Nouveau montant du marché	34 203,00 € HT

Entreprise CLIMAT CUISINE – Lot 13 Equipement de cuisine

Travaux en moins-value

- suppression de matériels : vitrine, éviers, plaque induction
- Fourniture et pose d'une armoire vitrée d'exposition (entrées et desserts)

Incidence Financière

- Montant initial du marché 23 982,00 € HT
- Montant de l'avenant - 1 301,00 € HT
- Nouveau montant du marché 22 681,00 € HT

Clause générale

Il n'est rien changé aux autres clauses des marchés initiaux.

Décisions prises en matière de marchés publics et non soumises au contrôle de légalité

MP 28/19 - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - FOURNITURE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES - AVENANT N°1 AU MARCHE 53/18

Il a été décidé

- de signer une modification¹ ayant pour objet de modifier l'indice pour la révision des prix. En effet, celui indiqué dans le CCP est inapproprié au marché en cours.

DESCRIPTION DE L'INDICE ET NOUVEL INDICE

Ancien indice

A = (indice « papier pour photocopie, repro, laser, offset », identifiant 21-12-17 du Moniteur des travaux publics) valeur publiée à la date d'ajustement.

Nouvel Indice –

A = Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 20.30 – couleurs fines et encres d'imprimerie- Identifiant 010592737

CLAUSE GENERALE

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

MP 29/19 - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE PORTAGE A DOMICILE

Il a été décidé

- de souscrire un marché à procédure adapté relatif à la fourniture de repas en liaison froide pour le portage à domicile avec la société SOGERES, 30 Cours de l'Île Seguin – CPH 124 – 92777 BOULOGNE BILLANCOURT, pour un montant de 4,458 € HT par repas pour 5 composants et un montant de 2,674 € HT par repas pour 2 composants.

MP 30/19 - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – FOURNITURES

Il a été décidé

- de souscrire un marché à procédure adaptée à bons de commande attribué à la société SARL CYRANO VAL DE LOIRE– 31, Avenue du Champs de Mars – 45100 ORLEANS pour un montant compris entre 10.000 € HT minimum et 20.000 € HT maximum et une remise de 40 % sur les prix TTC du catalogue hors bordereau de prix.

MP 31/19 - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - LOCATION ET MAINTENANCE D'APPAREILS DE REPROGRAPHIE.

Il a été décidé

- de souscrire une modification n°1 au marché 10/19 avec la société DACTYL BURO INFOGERANCE ayant pour objet l'ajout de 2 sites complémentaires détaillés ci-dessous

Pour les sites suivants :

- Maison de la nature et de l'eau
- Médiathèque

Pour les prestations suivantes :

- Type de copieur : 3
- Location financière par mois : 55,50 € HT par site
- Coût copies 0,0027 € l'unité soit 54€ HT par site

- nombre de copies en noir et blanc

- Maison de la nature et de l'eau 20 000
- Médiathèque 10 000

CLAUSE GENERALE

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

MP 31/19 - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - FOURNITURE, ENTRETIEN ET LIVRAISON HEBDOMADAIRE DEVETEMENTS PROFESSIONNELS POUR LA CUISINE CENTRALE

Il a été décidé

- de souscrire une modification n°1 au marché 47/18 avec la société LES LAVANDIERES ayant pour objet l'ajout d'un équipement de cuisine complémentaire

Pour les prestations suivantes :

- Veste origine blanc
- Pantalon ANKARA noir

Incidence financière

Abonnement mensuel 33,427 € HT

CLAUSE GENERALE

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote

La séance a été levée à 20h33

PROCÈS VERBAL

Et ont signé, Mesdames et Messieurs,

M. DEMAUMONT

Mme PRUNEAU

M. RAMBAUD

Mme CLÉMENT

M. ÖZTÜRK

Mme HEUGUES

Mme BERTHELIER

M. LALOT

Mme VALS

Mme PATUREAU

M. BALABAN

M. BEN AZZOUZ

M. BONNIN

Mme LANDER

Mme MANAÏ-AHMADI

M. POMPON

M. RENOUF

M. TAVARES

M. CACHÉ

Le Maire de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING certifie que le compte-rendu de la séance a été, conformément à l'article L 2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la mairie **le 17 janvier 2020.**